

VKF Nr. / n° AEA1 20370

Gruppe 223 Groupe 223	Abschottungen/Durchführungen Obturations/passages	
Gesuchsteller Requérant	Rudolf Hense1 GmbH Lauenburger Landstr. 11 DE-21039 Börnsen	
Hersteller Fabricant	Rudolf Hense1 GmbH DE-21039 Börnsen	
Produkt Produit	HENSOMASTIK KOMBI- SYSTEM KABEL S60	
Beschrieb Description	Kombi-Abschottung aus ROCKWOOL HARDROCK- Platten (60mm, 150kg/m3), Zwischenräume mit HENSOMASTIK 5KS verspachtelt, Aussen- flächen, Kabel u. Pritschen mit HENSOMAS- TIK 5KS beschichtet (min. 1mm, Wand: L=200, Decke: L=150mm)	Obturation combinée pour câbles, plaques ROCKWOOL HARDROCK (60mm, 150kg/m3), es- paces vides mastiqués avec HENSOMASTIK 5KS, surfaces extérieures, câbles, passages enduits de HENSOMASTIK 5KS (min. 1mm, paroi: L=200mm, plafond: L=150mm)
Anwendung Utilisation	Abschottung Wand/Decke geprüft LxB=1200x1200mm/1800x600mm, Wand: 100mm, LBW, Decke: 150mm, MBW geringer Rohdichte Anwendung siehe Folgeseiten/Internet	Obturation paroi/plafond test LxB= 1200x1200mm/1800x600mm, paroi: 100mm, pl. plafond: 150mm, pm poids spécifique bas Utilisation voir p. suivantes/internet
Unterlagen Documentation	Prüfbericht MPA Stuttgart Nr. 901 7244 000 vom 23.06.2009, Nr. 901 7906 000 vom 27.10.2009	
Prüfbestimmungen Conditions d'exam.	EN 1363-1, EN 1366-3 EN 1363-1, EN 1366-3	
Beurteilung Appréciation	Feuerwiderstandsklasse Classe de résistance au feu	EI 60
Gültigkeitsdauer Durée de validité	31.12.2016	Anzahl Seiten 5 nombre de pages

Anerkennungsstelle der
kantonalen Brandschutzbehörden
Organisme de reconnaissance des autorités
cantonales de protection incendie

Vereinigung Kantonalen Feuerversicherungen
Association des établissements cantonaux
d'assurance incendie

U. 37

J. Rappo

VKF Nr. / n° AEAI 20370

Gruppe 223 Abschottungen/Durchführungen
Groupe 223 Obturations/passages
Gesuchsteller Rudolf Hense1 GmbH
Requérant DE-21039 Börnsen

Produkt HENSOMASTIK KOMBI- Gültigkeitsdauer 31.12.2015
Produit SYSTEM KABEL Durée de validité

Für Anwendungen, für welche das geforderte Raumabschlussvermögen geringer ist als das Ergebnis der Prüfung, können die maximale Spannweite X und die maximale Fläche A unter Verwendung eines Multiplikationsfaktors $a = (FR_{\text{Prüfung}} / FR_{\text{gefordert}})^{0.5}$ extrapoliert werden:

$$X_{\text{extrapoliert}} = X_{\text{geprüft}} * a$$

$$A_{\text{extrapoliert}} = A_{\text{geprüft}} * a$$

Dabei ist:

$FR_{\text{Prüfung}}$ Raumabschlussvermögen von Probekörper 1 in der Prüfung [Minuten]

$FR_{\text{gefordert}}$ gefordertes Raumabschlussvermögen für die Anwendung [Minuten]

VKF Nr. / n° AEAI 20370

Gruppe 223 Abschottungen/Durchführungen
Groupe 223 Obturations/passages
Gesuchsteller Rudolf Hense1 GmbH
Requérant DE-21039 Börnsen

Produkt HENSOMASTIK KOMBI-
Produit SYSTEM KABEL

Gültigkeitsdauer 31.12.2015
Durée de validité

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais d'obturations est indiqué dans la norme EN 1366-3:2004, chap. 13. Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou à des calculs supplémentaires.

SENS DE MONTAGE

Les résultats des essais ne sont utilisables que pour le sens de montage dans lequel les systèmes d'obturations ont été soumis à l'essai.

STRUCTURE PORTEUSE

Les résultats des essais qui ont été obtenus avec une structure porteuse normalisée sous la forme d'une paroi massive ne sont valables que pour les parties de construction formant compartiment en béton ou en maçonnerie qui présentent une épaisseur et une densité identiques ou supérieures à celle soumise à l'essai.

Les résultats des essais de structures porteuses légères peuvent être reportés sur des parties de construction en béton ou en maçonnerie dont l'épaisseur est identique ou supérieure à celle de la partie de construction utilisée pour les essais.

Les résultats des essais de structures porteuses normalisées en plaques de plâtre selon le tableau 3 peuvent servir pour des constructions légères comparables présentant une plus grande épaisseur de paroi ou des systèmes comportant plusieurs couches de chaque côté. Ces résultats s'appliquent également pour les constructions légères avec supports en bois (largeur/profondeur \square 50 x 75mm) qui ont été construites de manière identique et avec le même nombre de couches que dans les indications du tableau 3, à la condition qu'aucune partie du système d'obturation ne soit distante de moins de 100mm d'un support, que l'espace (creux) entre le système d'obturation et le support soit rempli et qu'il existe 100mm d'isolation thermique entre le système d'obturation et le support.

OBTURATIONS POUR CÂBLES

Les résultats des essais pour les câbles s'appliquent aussi quand le diamètre de chaque câble est plus petit et/ou quand le nombre de câbles du faisceau de câbles est moindre, à la condition que le diamètre total du faisceau de câbles ou d'un câble seul ne soit pas plus grand que ce qui a été utilisé pour l'essai.

Les résultats d'essais obtenus avec la configuration normalisée s'appliquent pour tous les genres de câbles isolés avec conducteurs en cuivre et en aluminium, les câbles à fibre optique et les faisceaux de câbles servant à la technique des communications, à l'exception des câbles guides ondes.

Les résultats des essais lors desquels les supports traversent l'obturation s'appliquent pour les dispositions dans lesquelles les supports ne traversent pas l'obturation. L'inverse ne s'applique par contre pas.

Les résultats des essais de systèmes d'obturation pour câbles effectués avec des configurations normalisées s'appliquent pour :

- tous les genres de passages et chemins de câbles ;
- tous les passages de dimensions identiques ou inférieures à celles utilisées pour l'essai, à la condition que la somme totale des sections des câbles (brin et isolation) ne représente pas plus de 60% de l'ouverture.

Dans la pratique, les écarts minimaux utilisés pour l'essai doivent être respectés (a1 - a5, voir B 1.6).

Les résultats des essais de constructions de plancher d'une longueur de 1000mm selon l'illustration B.5 peuvent être extrapolés pour n'importe quelle longueur à la condition de ne pas dépasser la largeur de l'échantillon utilisé pour l'essai.

VKF Nr. / n° AEAI 20370

Gruppe 223 Abschottungen/Durchführungen
Groupe 223 Obturations/passages
Gesuchsteller Rudolf Hense1 GmbH
Requérant DE-21039 Börnsen

Produkt HENSOMASTIK KOMBI- Gültigkeitsdauer 31.12.2015
Produit SYSTEM KABEL Durée de validité

Pour les applications dans lesquelles les exigences concernant l'obturation sont inférieures aux résultats de l'essai, la portée maximale X et la surface maximale A peuvent être extrapolées à l'aide du facteur de multiplication $a = (FR_{\text{essai}} / FR_{\text{exigé}}) 0.5$:

$$X_{\text{extrapolé}} = X_{\text{essayé}} * a$$

$$A_{\text{extrapolé}} = A_{\text{essayé}} * a$$

Données :

FR_{essai} capacité d'obturation de l'échantillon 1 lors de l'essai [minutes]

$FR_{\text{exigé}}$ capacité d'obturation requise pour l'application [minutes]

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la norme EN 1366-3 n'existe pas encore en français.